



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 28 avril 2026.

Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2026-1340 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2018-1043 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT ET LA LOCATION DE COUCHES LAVABLES

Ce règlement vise notamment à modifier les conditions d'admissibilité au programme d'aide financière pour admettre uniquement les achats ou les locations de couches lavables réalisés auprès d'un commerçant ayant un établissement au Québec ou son siège social au Québec.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 4 mai 2026
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière